

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010

Compte rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Fanny SALIOU est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 25 février 2010 est approuvé.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite retirer la délibération n° 5 relative à l'organisation scolaire du quartier Nord, en particulier, l'accueil des élèves de l'école maternelle Alain Fournier à l'école des Bleuets.

Monsieur le Maire s'est entretenu à ce sujet avec l'Inspecteur d'Académie et lui a demandé de s'engager à conserver les six classes de l'école des Bleuets. L'Inspecteur d'Académie lui a précisé qu'il ne pouvait pas prendre de décision concernant les ouvertures et fermetures de classe pour la rentrée de septembre avant d'avoir terminé ses consultations.

Monsieur le Maire et l'Inspecteur ont donc convenu d'attendre le prochain conseil municipal pour présenter une délibération sur ce sujet. Une rencontre devrait avoir lieu d'ici là, afin d'évoquer l'organisation scolaire sur le secteur.

1 – BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET VILLE, BUDGET DE L'ESPACE GARE ET BUDGET DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES :

Monsieur le Maire souhaite remercier les agents des services de la ville, notamment ceux de la direction des finances, qui ont participé à l'élaboration technique du budget 2010.

Monsieur le Maire précise que cette présentation fait suite au débat budgétaire du 21 janvier dernier. Il veut donc souligner les orientations retenues pour définir le budget, les principales évolutions constatées par rapport au budget primitif 2009, ainsi que les projets les plus importants inscrits en 2010.

LES ORIENTATIONS DE BASE :

- adapter le budget de la ville en fonction de la baisse des droits de mutation, des diminutions des dotations de l'Etat et des aides du Conseil général. Cette adaptation est une nécessité qui contraint la ville à réduire ses charges courantes de fonctionnement et à diminuer globalement de 5 % les aides aux partenaires associatifs.

- ne pas augmenter le taux de l'impôt foncier et diminuer le taux de la taxe d'habitation, de façon à neutraliser globalement la suppression de l'abattement général à la base de 15 % de la valeur locative moyenne appliquée à chaque habitation principale.

- choisir de soutenir toutes les animations, les manifestations sportives et culturelles qui ont lieu dans la ville depuis plusieurs années, malgré un contexte financier difficile.

- préparer l'avenir en inscrivant près de 13 millions d'euros d'investissements, dont 7,4 millions d'euros d'opérations nouvelles qui se réaliseront sur plusieurs années.

- retenir des projets visant à : soutenir l'emploi, favoriser l'égalité des chances et la cohésion sociale.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes prévisionnelles de fonctionnement est quasi identique à celui du budget 2009 et s'élève à près de 22,9 millions d'euros. Cette stabilité globale révèle le tassement de la plupart des contributions ainsi que la diminution des dotations de l'Etat.

➤ Deux types de recettes sont en légère augmentation :

- les contributions directes,
- les produits des services.

➤ D'autres recettes de fonctionnement sont en baisse :

- les dotations de l'Etat,
- les participations des collectivités,
- les recettes provenant des locations,
- le montant des droits de mutation,

Enfin, la dotation de compensation de la taxe professionnelle, versée par Fougères Communauté, est stable.

LES DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

Face à des recettes globalement stables, il est nécessaire de réduire les dépenses de fonctionnement afin de dégager un niveau d'autofinancement correct. Les dépenses de fonctionnement devraient baisser de 1,1 % par rapport à 2009 pour s'établir à 19,1 millions d'euros.

➤ Deux types de dépenses sont en diminution :

- celles relatives aux subventions et participations,
- les charges de gestion courantes.

➤ Une seule dépense en augmentation :

- les dépenses de personnel qui ne devraient augmenter que de 1,8 %.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La dette de la Ville est de 767 euros par habitant et donc bien inférieure à l'encours moyen par habitant calculé pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants en 2008 (1 072 euros par habitant).

Il est proposé d'inscrire près de 13 millions d'euros d'investissement qui seront réalisés sur plusieurs années. Il faudra là aussi réduire la voilure, du fait du tassement des recettes de fonctionnement, et donc de la difficulté à accroître l'épargne nette.

En 2010, pour encourager les activités associatives, des équipements sportifs seront réalisés à Paron et le terrain du stade Berthelot sera transformé en terrain synthétique. Ce transfert vise ainsi à favoriser l'installation d'entreprises sur les terrains de Maison Blanche, situés à proximité de BioAgroPolis.

Pour améliorer la qualité de vie et le bien être collectif, une opération de rénovation urbaine sera lancée aux Cotterêts et des travaux d'aménagement et de revalorisation du patrimoine seront réalisés dans différents quartiers.

L'offre de services en faveur des parents des plus petits sera élargie grâce au pôle enfance jouxtant le centre social, dont le projet architectural sera élaboré cette année. Quant au plan de rénovation des offices de restauration scolaire, il se poursuivra cette année avec celui de l'école de la Forairie.

De nombreux travaux d'aménagement des espaces publics contribueront à rendre Fougères toujours plus agréable à vivre. La mise en œuvre du plan d'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics aux personnes handicapées commencera cette année.

Pour financer l'ensemble de ce programme, qui s'étalera sur deux voire trois années, nous devrions percevoir 1,8 millions de subventions ainsi que 1,1 millions du Fonds de compensation de la TVA en raison du montant important des travaux effectués en 2009, et bénéficier de la vente de terrains et d'immeubles.

Nous utiliserons un peu plus d'1,2 millions d'euros d'épargne nette, en complément d'une inscription d'emprunt de 7,6 millions d'euros dont la souscription sera fonction de l'avancement de nos projets et s'étalera sur plusieurs années.

En conclusion, dans le difficile contexte économique et social qui touche la ville de Fougères, comme tous les territoires industriels, *« il ne faut pas baisser les bras, mais aller de l'avant, tout en étant attentifs et vigilants dans la gestion municipale »*.

« Les dépenses de fonctionnement doivent être gérées rigoureusement et nous devons contenir les investissements sans alourdir le montant des emprunts nécessaires pour les financer ».

Madame BIARD s'étonne que l'on puisse encore croire que toute recette doit être indexée sur l'inflation. Pour elle, c'est méconnaître l'évolution du monde depuis plus de 30 ans, c'est ignorer la crise financière et économique actuelle et les difficultés des entreprises.

Elle précise que si cette logique est adoptée, les recettes prélevées directement sur les foyers fougerais devraient être également plafonnées en fonction de l'inflation. Or, en 2009, les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière ont augmenté de 6 %, ce qui ne correspond pas au taux d'inflation de l'année précédente.

Madame BIARD remarque qu'il est rappelé dans de nombreuses analyses l'effet « population » sur la baisse des dotations de l'Etat. Il pourrait être intéressant de connaître l'effet « perte de population » sur les pertes de dotations.

Madame BIARD observe qu'une somme globale de 185 000 € est attribuée pour des « études, sondages, concours », concernant des salles de sport sur les terrains ex-Bertin et Duguesclin. Elle demande qu'un projet d'urbanisme global et cohérent soit réalisé pour ces quartiers.

Elle ajoute que ce projet de budget correspond à une politique qui n'est pas la sienne, basée sur un taux d'imposition des fougerais qu'elle n'approuve pas.

Elle est consciente que le revenu moyen des fougerais est faible et qu'une partie de la population est exonérée de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, mais elle rappelle que c'est l'Etat qui compense ce manque à gagner. Elle pense donc qu'aujourd'hui, le taux d'imposition de Fougères est excessif, par rapport à ce qui peut se pratiquer dans des communes similaires en Ille-et-Vilaine.

Monsieur BOUDET constate que l'analyse globale de Madame BIARD sur le niveau de la fiscalité est toujours le même et par conséquent sa réponse sera identique.

Il regrette que les comparaisons du coût des services pour les habitants ne soient jamais analysées, parce qu'en plus de la fiscalité, il y a aussi le coût des services (prix de l'eau, prix de garderie scolaire, prix des aides aux associations, coût de location des salles de sports...). Le taux d'imposition ne concerne que les citoyens qui payent des impôts.

Monsieur BOUDET souhaite que l'on se concentre sur des questions essentielles : « *Comment vivent les fougerais ? Quels sont les tarifs qu'on leur applique ? Dans quelles conditions peuvent-ils accéder aux principaux services : la culture, le sport, les services scolaires et périscolaires* ».

Madame BIARD convient de retenir le coût des services, mais elle pense qu'aujourd'hui il y a un excès concernant le niveau d'imposition.

Monsieur le Maire rappelle que le désengagement de l'Etat est une réalité. Il reste persuadé que le calcul de la dotation de l'Etat n'est pas satisfaisant et que d'autres critères doivent être pris en compte.

Il rappelle que les collectivités vont être contraintes de réduire leurs investissements. La diminution attendue des marchés conclus avec les entreprises de travaux, aura des effets bien plus graves que la taxe professionnelle.

Il explique que l'équilibre budgétaire est une obligation pour une collectivité locale, ce qui n'est pas le cas pour l'Etat. Pour équilibrer les comptes il faut, soit augmenter les recettes en augmentant les tarifs ou bien les impôts, soit réduire les dépenses en réduisant les dépenses de fonctionnement ou bien en réduisant les investissements.

Monsieur le Maire a décidé de mettre en place un budget responsable : légère réduction des dépenses et légère diminution des dépenses d'investissement.

Il indique que le lancement d'une réflexion globale sur l'Annexe et l'espace Bertin retarderait le début des travaux, mais il est prêt à écouter toutes les suggestions.

Monsieur COQUET se demande pourquoi la salle de gymnastique ne pourrait pas être intégrée à côté de la salle de basket, sur le terrain Bertin. Il pense qu'une analyse d'économie d'échelle est à prévoir.

Monsieur le Maire précise que dans tout projet il y a des avantages et des inconvénients, les délais de réalisation correspondent aussi à un critère spécifique qu'il faut intégrer. Il ajoute que ce n'est pas en quelques minutes que l'on peut apporter des réponses circonstanciées.

Madame BIARD pense qu'une réflexion est à mener sur le sujet et cela dépasse largement le cadre de la commission sport.

Monsieur le Maire y est favorable.

BUDGET PRINCIPAL :

ADOpte - 6 voix contre (Mmes et MM. COQUET, AUSSEURS, BIARD, OSSATO-BOURGEON, DUCLOS, CHEVALLIER)

BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE GARE :

ADOpte A L'UNANIMITE

BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES :

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – BUDGET PRIMITIF 2010 – CONTRIBUTIONS DIRECTES – FIXATION DES TAUX COMMUNAUX – DIMINUTION SANS LIEN DE LA TAXE D'HABITATION :

Monsieur le Maire explique que périodiquement, la presse nationale, régionale et locale présente des comparaisons entre les villes, plus particulièrement sur le taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti, mais sans faire état des différents abattements, dont l'abattement général à la base (76 % des communes d'Ille-et-Vilaine n'appliquent pas cet abattement). Ceci donne l'impression que les habitants de Fougères payent plus d'impôts locaux qu'ailleurs, alors qu'en réalité, si l'on tient compte des trois paramètres : valeur locative, taux de la taxe d'habitation et abattements, la ville de Fougères est l'une des villes les moins imposées d'Ille-et-Vilaine.

Il indique qu'un quotidien régional a publié une étude qui démontre que pour un ménage avec deux enfants à charge et une surface habitable de 100 m², la cotisation sur Fougères s'élève à 974 €, alors que pour les principales villes d'Ille-et-Vilaine elle varie entre 1 016 et 1 546 €.

Monsieur le Maire propose que le taux de la taxe d'habitation soit ramené à 17,13 %. Ainsi, le produit de la taxe d'habitation n'augmente pas et le montant de la recette est conservé, ce qui évite une augmentation globale du produit des impôts.

Il rappelle qu'environ 50 % des foyers sont partiellement ou totalement exonérés, plafonnés ou dégrévés et que c'est l'Etat qui compense.

Monsieur le Maire a demandé aux services d'effectuer une étude de la structure des valeurs locatives et des taxes d'habitation et de mesurer l'impact des différents types de logement sur les recettes de la ville, sachant que 30 % des logements sont propriétés de Fougères Habitat et autres bailleurs sociaux. Ce dossier sera abordé lors d'une prochaine Commission Finances.

Madame BIARD indique que tout n'est pas comparable d'une ville à l'autre. A Fougères, la valeur de l'immobilier est très largement inférieure à celle de l'ensemble des communes de l'Ille-et-Vilaine. La ville se situe dans une zone où le coût de l'immobilier est très faible, ce qui produit un impact fort sur les valeurs locatives et par conséquent sur le montant de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Monsieur le Maire répond que le coût du foncier doit être comparé à celui de l'ensemble des villes de l'Ille-et-Vilaine et que le montant de la taxe d'habitation résultant de l'application du taux et des abattements à la valeur locative est inférieur sur Fougères à celui des principales villes.

Madame BIARD pense qu'il serait intéressant de ramener le montant moyen de la taxe d'habitation de Fougères, au revenu moyen des habitants.

Monsieur le Maire se souvient d'une enquête, réalisée en 2008, qui tenait compte de l'ensemble des impôts locaux foncier et taxe d'habitation par habitant. Cette comparaison a été faite sur 450 communes, et la ville de Fougères se positionnait à la 448^{ème} place sur 450.

Monsieur le Maire reconnaît que les critères et les indicateurs doivent être étudiés attentivement et met un point d'honneur à souligner que la ville de Fougères se situe correctement par rapport aux autres villes.

ADOPTE - 6 voix contre (Mmes et MM.
COQUET, AUSSEURS, BIARD,
OSSATO-BOURGEON, DUCLOS,
CHEVALLIER)

3 – GARANTIE DE TROIS EMPRUNTS D'UN MONTANT GLOBAL DE 855 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS SUR BUREAUX RUE DE LA FORET A FOUGERES :

Madame BIARD rappelle que ce rapport fait suite à une précédente délibération sur laquelle l'opposition avait émis des réserves et par conséquent elle décide de s'abstenir.

Monsieur le Maire s'interroge sur les raisons de cette abstention.

Madame BIARD considère que le bâtiment est trop imposant par rapport à l'emplacement du terrain.

Monsieur AUDUSSEAU répond que la volumétrie du projet a été validée par les Bâtiments de France.

ADOPTE - 6 abstentions (Mmes et MM.
COQUET, AUSSEURS, BIARD,
OSSATO-BOURGEON, DUCLOS,
CHEVALLIER)

(M. LEMOIGNE s'étant retiré et
n'ayant donc pris part ni au débat, ni au vote)

4 – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – PROGRAMMATION 2010 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

Monsieur GARNIER remarque que les crédits sont affectés dans le cadre de la politique dite de CUCS. Il espère que le remaniement de celle-ci ne se traduira pas par la fin de la territorialisation des actions et d'une réduction des crédits d'Etat.

Il se félicite des nouvelles actions entreprises mais souhaiterait une ouverture plus grande, par exemple sur les quartiers concernés par la précarité et l'isolement et vis-à-vis des plus jeunes.

Il rappelle que la fermeture d'une entreprise sur Fougères a provoqué le licenciement de 1 000 jeunes et que les actions menées en faveur des jeunes, dans le cadre de chantiers d'insertion, sont extrêmement importantes.

Il ajoute que ces dispositifs ne sont pas destinés à se substituer à un emploi. Ces dispositifs permettent à de nombreux jeunes, particulièrement fragiles, d'avoir un lieu où ils puissent construire un avenir à l'aide d'une pratique encadrée.

Monsieur GARNIER conclut en attirant l'attention sur le fait qu'il faudrait accélérer ces actions complémentaires.

Madame LE GAC COCHET explique que la « Nuit du Sport » s'inscrit dans cette volonté d'offrir aux jeunes la possibilité de sortir de leur quartier et d'échanger avec d'autres personnes. Il y a également d'autres projets prévus comme « Les rencontres urbaines ».

Elle pense que le chantier d'insertion des jeunes doit être une priorité et qu'il faut absolument que ce projet puisse rentrer dans la dotation complémentaire du CUCS.

Monsieur le Maire assure que les craintes vis-à-vis de la politique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sont justifiées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 – SEMAINE DES FEMMES 2010 – ASSOCIATION « FAMILLES ACTIVES AU CENTRE SOCIAL » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION :

Monsieur DUCLOS remarque qu'une fois de plus il s'agit d'une délibération soumise au vote après échéance. L'opposition vote « pour », mais elle réitère sa demande pour que ce type de subvention soit voté avant la manifestation.

Madame GAUTIER-BOUGUET précise que le dossier a été étudié en commission Culture.

Elle s'estime exigeante par rapport aux associations et affirme que désormais elle sera vigilante pour ce qui concerne l'anticipation des projets associatifs.

Monsieur le Maire tient à féliciter le collectif pour cette « excellente » manifestation.

Monsieur DUCLOS reconnaît les efforts fournis.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 – FONDS D'ACTION CULTURELLE - ATTRIBUTION DE GARANTIES FINANCIERES – 1^{ER} SEMESTRE 2010 :

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 – AMICALE FEDEREE DES DONNEURS DE SANG – ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION CONGRES :

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 – ASSOCIATION FOUGERAISE C.P.G. – C.A.T.M. (COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE – COMBATTANTS D'ALGERIE, TUNISIE ET MAROC) – ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION CONGRES :

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – CHATEAU DE FOUGERES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INTER-CE OIS CEZAM35 :

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE :

Madame BIARD tient à remercier Madame GAUTIER-BOUGUET pour cette délibération qui a un coût relativement modéré pour la Ville et qui est un gain potentiel pour les propriétaires de patrimoine à Fougères.

Elle sait que des travaux sur des bâtiments de nature historique coûtent extrêmement chers. Elle considère donc que cette délibération va vraiment dans le bon sens et devrait largement contribuer à la rénovation du patrimoine fougerais.

Monsieur le Maire est satisfait de ce dispositif qui permet d'entretenir et de valoriser le patrimoine de la ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 – AUTOMOBILE ET PATRIMOINE DU PAYS DE FOUGERES : RALLYE DES VOITURES ANCIENNES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION :

Monsieur le Maire indique que cette manifestation assure la promotion de la Ville et de son patrimoine, car des pages entières y sont consacrées dans des magazines anglais et hollandais.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 – ANIMATIONS DU PATRIMOINE – DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT ET A LA REGION – ANNEE 2010 :

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de nouvelles initiatives d'animation du patrimoine, de médiation, d'adaptation des outils à la visite du château.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 – ADHESION A L'ADEL : ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS DE HAUTE-BRETAGNE :

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 – ASSOCIATIONS SPORTIVES - SUBVENTIONS ANIMATIONS ET EVENEMENTS - ANNEE 2010 :

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 – ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT – ANNEE 2010 :

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 – ASSOCIATIONS SPORTIVES - ANNEE 2010 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT CRITERES OSL :

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 – ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2010 – SUBVENTIONS « FORFAITAIRES » :

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 – COMITE DES FETES DE SAINT SULPICE – ANNEE 2010 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « FEU D'ARTIFICE » :

ADOPTE A L'UNANIMITE

[Monsieur le Maire propose une suspension de séance : pas de question du public.]

20 – CONSTRUCTION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION RUE DUGUAY TROUIN – CONVENTION AVEC ERDF :

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 – TRANSFERT DES COLLEGES GANDHI ET THERESE PIERRE – CONCLUSIONS DES ACTES ADMINISTRATIFS :

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 – CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 1 RUE DU PONT AUX ANES :

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 – SOCIETE H.T.L. – REVISION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2008 – DECISION MODIFICATIVE N° 2010-01 :

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 – ENQUETE PUBLIQUE ETS PATISFRANCE PURATOS – DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES :

Monsieur AUDUSSEAU rappelle que, chaque année dans le cadre de la rénovation de l'ensemble de l'Aumallerie, des investissements sont réalisés, dont des bassins de rétention en cas d'orages et des bassins équipés de vannes et de bâches plastiques pour capter les eaux polluées.

Il ajoute que toutes les entreprises de cette rue sont reliées à un bassin réalisé il y a quelques années et qui répond aux différentes préconisations.

ADOPTE - 2 abstentions (Mmes
SANTAMARIA, MOREIRA)

25 – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 (S.D.E. 35) – DESIGNATION DES DELEGUES :

Le Conseil Municipal se prononce unanimement pour un vote à main levée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

La liste des décisions L 2122.22 est approuvée.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal : le jeudi 6 mai 2010 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22H15.
